

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

VISAS :

D.F.

C.F.

Vu la Constitution ;
Vu la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n°60-90/FP du 3 mars 1964 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques ;
Vu le décret n°62-130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n°62-195/FP du 5 juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n°62-196/FP du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n°63-81/FP du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n°67-50/FP du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, (notamment en son article 1er, paragraphe 2) ;
Vu les dossiers constitués par les intéressés ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - MM. MOUAMBENGA Marius, né le 25 juin 1944 à Niangué (Impfand et OKEMBA-DZAMBO Alphonse, né vers 1949 à Omekengo (Fort-Rousset), titulaire du diplôme d'Ingénieur Agronome, délivré par l'Ecole Fédérale Supérieure d'Agriculture du Cameroun, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommés Ingénieur Stagiaire, indice local 660 - ACC et RSMC = néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, LE 19 OCTOBRE 1971.

Par le Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil d'Etat,

Le Ministre du Développement, Chargé de
l'Agriculture, des Eaux et Forêts,

Commandant Marien N'GOUABI

P. Le Ministre des Finances et
Budget,
Le Ministre du Développement, et
de l'Agriculture des Eaux et Forêts

AMPLIATIONS :

JORPC
DGT-DGAPE
" BST
D.F.
C.F.
DGSZ
DRH
Intéressés
Dossiers
SGCE-BC

1
5
1
3
2
1
1
2
6
3

Ange DIAWARA.-

Le Ministre des Affaires Sociales, de la Santé
et du Travail,

Ange DIAWARA.-

Charles N'GOUTO.-